



Divorce le droit de quitter le domicile conjugal

Par **Rosyle**, le **05/03/2012 à 12:35**

Bonjour

Je suis mariée depuis 10 ans et mon mari me trompe, nous habitons une maison où nous sommes locataires le propriétaire est autre que mon beau père ! J'aimerais savoir si j'ai la possibilité avec notre fille de 16 ans de rester dans la maison ? Ai-je la possibilité de faire partir mon époux du domicile ?

Par **Louxor_91**, le **05/03/2012 à 14:02**

[citation] Ai-je la possibilité de faire partir mon époux du domicile ?[/citation]
et sous quel prétexte ? quel motif ? il est chez lui autant que vous chez vous... ce n'est pas parce qu'il vous a trompé que cela vous donne des droits !

Par **Rosyle**, le **05/03/2012 à 16:47**

Je rajoute consommation de drogue plus alcool et violence conjugale !

Par **Laure11**, le **05/03/2012 à 17:51**

Cette situation ne change rien quant au domicile.

Voyez avec un avocat si vous souhaitez divorcer ou vous séparer.

Cdt

Par **Louxor_91**, le **06/03/2012 à 08:49**

si violence alors il faut porter plainte ! plus facile à dire qu'à faire ok mais... pour le reste si il consomme chez lui, que ce soit alcool et/ou drogue, les forces de l'ordre n'interviendront pas ou alors... il traficotte !?